



Cabinet de la Bourgmestre

**ARRETE DE LA BOURGMESTRE**

**Fermeture du passage à niveau n°10 rue d'Angleur (gare de TILFF) du jeudi 23.05.2019 à 22.00 heures au vendredi 24.05.2019 à 06.00 heures et du vendredi 24.05.2019 à 22.00 heures au samedi 25.05.2019 à 06.00 heures.**

**LA BOURGMESTRE,**

Vu la nouvelle loi communale, notamment en son article 135 et 130 bis ;

Vu la Loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Royal portant règlement général sur la police de la circulation routière, notamment en son article 78 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique ;

Attendu que la société INFRABEL, sise Rue Aily n°1 à 4431 ANS, représentée par Monsieur ESSABIR, doit effectuer des travaux empiétant sur la voie publique, à Esneux, rue d'Angleur, passage à niveau n°10 (gare de TILFF) ; les travaux étant prévus entre le 23.05.2019 à 22.00 heures et le 25.05.2019 à 06.00 heures ;

Attendu que le bon déroulement des travaux nécessite des mesures de circulation particulières ;

Attendu que le moindre retard pourrait occasionner des dangers et des dommages pour les habitants ;

**ARRETE :****Article 1 :** L'entrepreneur susmentionné est autorisé à placer la signalisation nécessaire à l'accomplissement desdits travaux. La signalisation devra être conforme au prescrit de l'Arrêté Ministériel du 07/05/1999 sur la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique.**Article 2 :** En fonction de l'évolution des travaux et en cas de nécessité, le stationnement, voire l'arrêt et le stationnement des véhicules, pourront être interdits sur la zone des travaux, éventuellement à l'exception des véhicules de chantier à condition de faire dès lors usage d'un panneau additionnel.**Article 3 :** La circulation de tous véhicules sera interdite sur le passage à niveau n°10 (gare de TILFF) les nuits du 23.05.2019 au 24.05.2019 et du 24.05.2019 au 25.05.2019 de 22.00 heures à 06.00 heures. Une déviation sera mise en place pour les usagers venant de BONCELLES à partir du carrefour Rue Fond du Moulin et rue d'Angleur via la rue d'Angleur et l'autoroute E25 (une présignalisation avertissant de la fermeture pourrait être placée à hauteur du carrefour rue du vieux frêne et rue de l'Hôpital commune de LIEGE).

Pour les usagers venant d'Esneux via l'autoroute E25 et le pont d'Embourg.

**Article 4 :** La fermeture sera matérialisée par des barrières et des signaux C3 et F45c placés au carrefour rue Fond du Moulin / rue d'Angleur et au rond-point de Tilff.**Article 5 :** Une copie du présent sera transmise pour information aux intéressés, à la police et au parquet compétent.La Bourgmestre,  
**Laura IKER**

Distribution : Dossier 1 – Proc du Roi 1 – Police 1 – Atelier 1 – Mobilité 1 – Intéressés 1 – FCU 1

Cabinet de la Bourgmestre : Administration Communale, 1, place Jean d'Ardenne – 4130 ESNEUX

Privé : Rue de la Fontaine, 3 – 4130 ESNEUX – Tél. 04/380.56.00

Secrétariat de la Bourgmestre : Tél. 04/380.93.22 – Fax 04/380.22.93

e. mail : info@esneux.be - Internet www.esneux.be